



A l'attention des Dérailleurs de Clamart

Le 28 janvier 2026

**Objet : Réponse de Clamart Ensemble aux propositions du programme
« Clamart en Mouvement »**

Nous remercions l'association *Les Dérailleurs de Clamart* pour la qualité, la précision et l'ambition du document transmis. Il constitue une contribution précieuse au débat démocratique local et témoigne d'une expertise d'usage indispensable à la réussite des politiques de mobilité.

La mobilité constitue un des enjeux forts du programme de Clamart Ensemble, qui vise notamment à une meilleure accessibilité et un meilleur partage des infrastructures routières pour tous leurs usagers, dans une perspective d'inclusion, d'amélioration du vivre ensemble, tout en répondant aux enjeux énergétiques, environnementaux et climatiques auxquels nous sommes confrontés.

A cette fin, le collectif Clamart Ensemble a élaboré un programme (que vous pouvez retrouver à l'adresse <https://clamart-ensemble.fr/se-deplacer-mieux-et-autrement/>) qui a vocation à évoluer en concertation avec les usagers, dont les associations telles que « Les Dérailleurs » sont un interlocuteur privilégié.

Dans cette réponse, nous reprenons les différents points du programme élaboré à ce jour par Clamart Ensemble (CE), que nous mettons en regard des propositions des Dérailleurs.

1. Aménagements cyclables : pistes, vélorues et double sens cyclables

- Se concerter avec les usagers, notamment via l'association *Les Dérailleurs* et grâce à la Maison des Mobilités que nous souhaitons créer
- Lancer dès le début du mandat des aménagements indépendants des grands travaux, sur des axes identifiés comme prioritaires, en s'appuyant si nécessaire sur des dispositifs transitoires ou expérimentaux.
- Intégrer systématiquement les aménagements cyclables aux travaux urbains existants afin de sécuriser les parcours, garantir leur continuité et assurer une cohabitation apaisée avec l'ensemble des usagers.

- Communiquer sur les aménagements et nouveaux éléments du code la route à destination des différents usagers (ex des sas à vélo qui souffrent d'une méconnaissance de la part des usagers, en particulier non cyclistes).
- Renforcer les signalétiques pour les rendre plus visibles
- Prévoir un itinéraire de contournement de la zone piétonne complété par une modulation des horaires d'obligation de mise de pied à terre (détails dans le futur programme de CE)

La continuité des itinéraires et la question de la zone piétonne figurent pleinement dans notre programme. La voirie relevant en grande partie de l'EPT Vallée Sud Grand Paris, la nature et le calendrier des travaux dépendront également de la capacité d'action de la municipalité au sein de cette instance. Pour autant, la future municipalité s'engagera pleinement pour porter politiquement ces priorités au niveau de VS GP et mobiliser les financements disponibles.

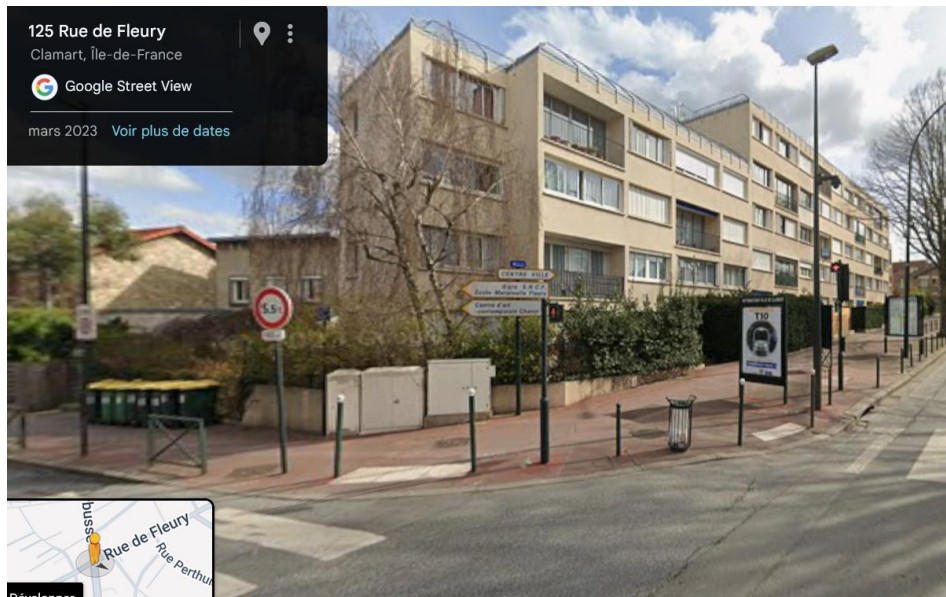
2. Stationnements vélo

- Multiplier les arceaux à proximité des lieux d'intérêt pour le public (tels que bâtiments administratifs, de loisirs, commerciaux ou éducatifs)
- Privilégier la mise en place d'abris sécurisés aux endroits où les vélos sont destinés à rester des temps longs comme les gares de tram ou SNCF
- Étudier la mise en place de dispositifs d'aide ou d'accompagnement pour le développement de locaux vélos sécurisés dans les copropriétés

Le détail et le chiffrage de nos propositions figurera dans notre programme final. Vous pourrez consulter le détail des travaux déjà engagés et qui feront l'objet d'une étude précise dès le début du mandat.

3. Stations Vélib

- Implanter trois nouvelles stations Vélib' (Percy-Schneider, Galvents-Corby, Jardin Parisien)
 - Garantir qu'aucun Clamartois ne soit à plus de 20 minutes à pied d'une station
1. Percy-Schneider : Intersection Rue de Fleury et Henri Barbusse (proximité avec les lignes de bus 169, 190, 290 et l'hôpital Percy).



Cette station se situerait plutôt rue Fleury pour desservir les arrêts de bus 162, 169, 190 et 290, plutôt que sur la rue Lieutenant Raoul Batany, qui nous semble étroite pour y intégrer une station Vélib'. Nous pensons qu'il est délicat de retirer des places de parking à cet endroit au regard des besoins de stationnement près de l'hôpital.

2. Collège Maison Blanche : Intersection Rue des Closiaux et Rue des Vignes (accès facilité pour les collégiens et couverture du quartier).
3. En face de l'hôpital Béclère : Intersection Av. Trebignaud et Rue de la Porte de Trivaux (accès à l'hôpital et connexion avec le T10 et les voies cyclables).

4. Encourager le réflexe vélo

- Créer un comité vélo mensuel réunissant la mairie et les associations, qui s'articulera avec le projet de CE de création d'une maison des mobilités
- Déployer des dispositifs réellement efficaces, partagés et adaptés aux réalités locales fondés sur l'expérimentation et le dialogue avant toute généralisation
- Inscrire le développement du vélo dans une politique globale de mobilité (Île-de-France Mobilités, RATP, SNCF...)

a) Favoriser les flux cyclistes (M12, phases de feux dédiées)

- Compléter les sas
- Compléter les M12 et envisager au cas par cas des M12 en multidirectionnel
- Procéder à une meilleure régulation lumineuse différenciée selon les secteurs afin d'assurer la sécurité des différents usagers

b) Piétonisation et zones apaisées

- Adopter une régulation souple et adaptée de la circulation cycliste dans les zones apaisées ou piétonnes, en modulant horaires et interdictions en fonction des usages réels plutôt qu'en appliquant des règles uniformes pour toute nouvelle zone piétonne qui serait amenée à être mise en place
- Etudier la mise en place de *Rues aux écoles* en relation avec le plan de circulation globale, afin de ne pas provoquer d'effets collatéraux

c) Communication et formation sur le code de la rue

- Créer une campagne municipale permanente « *Clamart roule ensemble* »
- Créer une page web dédiée "Le vélo à Clamart", augmentée de ressources et rassemblant toutes les informations utiles
- Installer des panneaux explicatifs installés à proximité des nouveaux aménagements
- Sensibiliser le grand public en partenariat avec les associations sportives et cyclistes, dans les écoles, les maisons de quartier et les lieux associatifs, et de façon permanente au sein de la *Maison des mobilités*

d) Travail en concertation avec la police municipale

- Renforcer le rôle pédagogique de la police municipale en matière de partage de l'espace public, en menant des actions régulières de sensibilisation (stands de prévention routière, diffusion de supports pédagogiques et interventions dans les écoles, les clubs seniors, lors d'événements sportifs et directement sur la voirie)
- Développer une approche de proximité qui permettra de prévenir les conflits d'usage, de sécuriser les déplacements et de favoriser des comportements respectueux entre piétons, cyclistes et automobilistes
- Porter une attention particulière aux comportements réellement dangereux, notamment les excès de vitesse et la mise en danger d'autrui

Propos conclusifs :

Clamart Ensemble partage l'ambition portée par *Les Dérailleurs* : faire de Clamart une ville où les déplacements actifs sont simples et sûrs pour les habitants. Cette ambition ne pourra se concrétiser que par un engagement politique sincère porté par Clamart Ensemble : une méthode de co-construction exigeante, des actions solidaires, progressives mais résolues tout au long du mandat, et dans un souci écologique transversal.

Nous souhaitons poursuivre ce dialogue dès le début du mandat et travailler ensemble à la priorisation et à la mise en œuvre concrète de ces orientations.

Pour rappel, les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars.

Annexe :

Remarques complémentaires sur les autres stations Vélib' souhaitées par les Dérailleurs :

- Au niveau de la place du Garde

Nous partageons votre constat de la nécessité de couvrir ce secteur d'une station Vélib', mais nous préférons attendre que les travaux rue du Président Roosevelt se stabilisent avant d'envisager ces aménagements.

- Au niveau du carrefour du 8 Mai 1945 (environs de l'école Colette Huard)

Nous pourrions en effet proposer une station de Vélib' à cet emplacement, d'autant plus que le trottoir rue du Docteur Roux serait suffisamment large pour ce genre d'aménagement.

- Dans le quartier Panorama, à proximité du restaurant Papa Pool

La station n°22603 existe déjà à la Place de la Division Leclerc et nous semble suffisante (30 places) mais nous restons ouverts aux potentiels aménagement pour l'agrandir si les habitants du Panorama en expriment le besoin.

- Au niveau du complexe sportif du Haut Clamart (environs de l'école Charles de Gaule)

La station n°21402 Place Aimé Césaire se situe à 12 minutes de marche, le secteur nous semble assez couvert mais au regard de la présence du complexe sportif et du Pôle de Santé du Plateau, il pourrait en effet être envisageable d'implanter une station à cet emplacement, limitrophe à Meudon-La-Forêt.

Ces stations supplémentaires par rapport aux trois prioritaires que nous proposons devront faire l'objet d'un arbitrage budgétaire et d'une concertation préalable.